343 988 travailleurs surveillés en 2011 dans le cadre des activités professionnelles utilisant des sources de rayonnements ionisants.

L'IRSN présente le bilan 2011 des résultats de la surveillance des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants, pour l'ensemble des activités civiles et de défense. L'ensemble de ces activités (secteurs privé et public) sont soumises à un régime d'autorisation ou de déclaration. Les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants exercent ainsi leur activité dans les domaines médical et vétérinaire, nucléaire, industriel non nucléaire ou encore dans le domaine de la recherche. Avec un effectif de 343 988, le nombre de travailleurs surveillés en 2011 est en augmentation de 4% par rapport à 2010, principalement en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs suivis dans le domaine des activités médicales et vétérinaires. Parallèlement, la dose collective **[1]** augmente de 3%.

Une dose d'exposition externe individuelle moyenne sur l'ensemble de l'effectif surveillé restée stable en 2011 (0,19 millisievert, comme en 2010). Sur les 343 988 travailleurs surveillés, 96 % ont reçu une dose individuelle annuelle, du fait de leur activité professionnelle, inférieure à 1 mSv (millisievert), limite annuelle réglementaire fixée pour la population générale (code de la santé publique). Parmi les 14 035 travailleurs ayant reçu plus de 1 mSv, 1 929 travailleurs (soit 0,6 % de l'ensemble des travailleurs surveillés) ont reçu une dose supérieure à 6 mSv **[2]**, tandis que douze travailleurs ont reçu une dose supérieure à la limite réglementaire (20 mSv) fixée par le code du travail. Cette répartition traduit une stabilité par rapport aux dernières années.

Une contribution limitée de l'exposition interne. Le nombre de cas avérés de contamination interne reste faible : en 2011, 9 travailleurs ont eu une dose engagée **[3]** supérieure à 1 mSv. La plus forte dose engagée enregistrée est égale à 3,2 mSv.

Des hétérogénéités importantes dans la répartition des doses sont observées selon les domaines d'activité. Ainsi, le domaine médical et vétérinaire, qui regroupe la majorité des effectifs surveillés (62%), présente une dose individuelle moyenne faible (0,1 mSv), alors que

les travailleurs du nucléaire et de l'industrie non nucléaire, représentant 29% des effectifs suivis, reçoivent les doses individuelles moyennes les plus élevées (respectivement 0,37 et 0,52 mSv). Dans le domaine de la recherche, les doses individuelles restent en moyenne inférieures à 0,1 mSv.

Les cas de dépassement des limites réglementaires (exposition du corps entier ou des extrémités) sont majoritairement rencontrés dans le domaine médical, puis dans celui de l'industrie non nucléaire. Les domaines de la recherche et du nucléaire sont chacun concernés par un cas de dépassement en 2011.

Si tous les travailleurs exposés sont enregistrés dans le fichier national SISERI, une information fiable concernant l'activité précise de ces travailleurs fait encore défaut dans ce dispositif de traçabilité de leurs expositions. Une meilleure connaissance des disparités existant selon les secteurs d'activité, les différents statuts d'emploi ou les métiers, passe donc par une évolution de ce dispositif. Actée dans le « Plan Santé au Travail » 2010-2014, cette évolution sera effective sur le plan réglementaire avec la révision en cours de l'arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Lire la suite sur le site de l'IRSN